

Prostitution, la face cachée de la ville

Les projets d'Eros Center de Liège et Seraing témoignent de logiques complexes : protéger les travailleurs du sexe tout en les rendant invisibles, laisser une place à la prostitution tout en la contrôlant, voire en la ghettoïsant. Leur pertinence reste un débat ouvert.

Justine Gloesener

Après la fermeture de nombreux salons de prostitution et de bars à serveuses en 2008 à Liège, une centaine de personnes prostituées n'ont eu d'autre choix que de se replier dans l'anonymat du domicile privé ou de la clandestinité, rendant ainsi la prostitution invisible. D'autres se sont déplacées en périphérie de la ville, fragilisant et saturant des zones de prostitution existantes, notamment à Seraing qui a vu tripler le nombre de prostituées sur son territoire, empêchant ainsi les actions de prévention et de suivi social par les associations de terrain.

L'idée novatrice de créer un Eros Center voit alors le jour à Liège et à Seraing, s'inspirant de la *Villa Tinto* réalisée en 2005 à Anvers. Le projet d'Eros Center est vu ici comme une des réponses possibles à la fermeture des salons de prostitution. Les travailleurs/euses du sexe sont alors invité(e)s à gagner ce « centre de prostitution aménagé » qui offre un espace sécurisé et protégé. Par la même occasion, ce type de centre offre l'avantage de « nettoyer » les centres-villes, de faciliter le contrôle en limitant les nuisances, tout en se donnant une image progressiste face à la prostitution¹.

Les Villes de Liège et Seraing envisagent le projet d'Eros Center sous des modalités relativement différentes. En pratique, le projet d'Eros Center liégeois, qui a fait l'objet de nombreuses polémiques, a finalement été abandonné, alors que celui de Seraing est prêt à voir le jour. Le complexe anversois, quant à lui, a été construit dans une zone de tolérance définie par la ville, faisant suite à la mise en place d'une politique globale de la prostitution en 1999. Toutefois, il est géré par le secteur privé marchand.

Quels sont donc les enjeux d'un tel projet ? Pour y répondre, déconstruisons la prostitution, une problématique complexe et plurielle qu'il est difficile d'appréhender, surtout sans tomber dans la stigmatisation.

Zones de tolérance

Au vu de la littérature scientifique, on peut affirmer l'idée que *la prostitution est bien un phénomène urbain*. La ville est d'ailleurs considérée comme le principal *territoire sexuel* de la prostitution, qui, malgré ses différentes formes, s'exerce tou-

jours de près ou de loin dans l'espace public. La cohabitation des personnes prostituées et des autres usagers de la ville est souvent source de conflits. Ainsi, le *caractère visible de la prostitution* semble jugé plus problématique que l'activité en elle-même. Rappelons que la prostitution n'est pas illégale en soi, mais qu'elle se développe, le plus souvent, conjointement à une série d'autres activités criminelles, comme le proxénétisme, le racolage, l'incitation à la débauche et la publicité, ou encore dans certains contextes propices à des activités criminelles (drogue, trafics, réseaux délinquants, traite des êtres humains...).

La question de la prostitution et de sa visibilité a toujours fait partie du développement de la ville, à différentes époques et dans différents contextes. Sans vouloir développer la dimension historique des lieux de la prostitution, on peut toutefois identifier une série de modèles qui tendent, soit à la décentralisation de la prostitution visible, soit à sa contention dans des lieux fermés.

Dans son rapport à la ville, la prostitution a ainsi pu se développer, dans des zones de relégation où se déroulaient une série d'activités déviantes et marginales (quartiers paupérisés, espaces stigmatisés, zones intersticielles...). L'étalement urbain et le développement de la voiture ont aussi permis à des établissements de s'implanter le long de ces grands axes routiers, créant ainsi un autre type d'implantation. Des endroits spécifiques dédiés explicitement à cette activité sont également créés dans la ville. Les zones de tolérance, elles, permettent une forme de mixité fonctionnelle (cohabitation de la prostitution avec bars, de logements, de commerces...) et de fluidité urbaine. L'exemple des *Red Light Districts* dans le modèle hollandais est construit dans cette optique. Dans ces zones de tolérance ou non, des structures fermées ont vu le jour. Les exemples de lieux fermés sont nombreux : maisons aux lanternes rouges au Moyen Âge, maisons closes dans la ville bourgeoise industrielle, objets utopiques de la période révolutionnaire (Restif de la Bretonne et sa maison des plaisirs) ou moderniste (Nicolas Schöffer et son centre de loisirs sexuels dans la ville cybernétique), et enfin les projet d'Eros Center contemporains.

Indépendamment des différentes formes prostitutionnelles qu'accueille chaque ville, elles ont toutes décidé d'implanter leur Eros Center dans un *quartier déjà connu pour sa prostitution*, qu'il s'agisse d'un quartier de gare, maritime ou industriel. De la sorte, l'activité

¹ Pierre Meynaerts, « La prostitution dans la ville néolibérale », dans *IEB, Bruxelles en mouvements*, n° 254, dossier « Putain de ville », février 2012, p. 24.

prostitutionnelle n'est pas déplacée, elle reste cantonnée dans des quartiers « historiquement » connus pour cette activité, et ne crée pas de nouvelles nuisances. De plus, d'autres bâtiments dédiés à la prostitution sont tolérés dans la plupart de ces quartiers et font exception aux règlements. Ces *zones de tolérance* permettent aux autorités de réguler et contrôler la prostitution. Chaque complexe cherche à résoudre « formellement » la visibilité de sa prostitution, en mettant en place un système constructif où l'activité intramuros n'est pas perçue depuis la voie publique.

En Belgique, malgré la *tendance abolitionniste* au niveau national, on remarque que les décisions prises au niveau des communes concernant la prostitution vont dans le sens d'une *politique réglementariste*. Étant généralement considérée comme une activité incompatible avec la dignité humaine, les politiques hésitent à la reconnaître ouvertement sans toutefois l'interdire ouvertement. En effet, même si les communes interdisent, par leurs règlements, la tenue ou la location d'établissements accueillant la prostitution, certaines y font exception dans des zones particulières de la ville et établissent alors des normes d'installation au niveau spatial. Cet exemple concret de *production d'un espace d'exclusion – mais aussi d'exceptionnalité*² – est mis à l'œuvre dans les politiques de zonage, marquant ainsi la géographie morale de la ville et de ses usages³.

Espace public et domination masculine

Selon les études consacrées au genre et à la prostitution, la suppression de celle-ci dans l'espace public est vue comme une *réaffirmation de l'ordre hétéronormatif*⁴ imposé dans notre société patriarcale où l'espace public/privé est associé au masculin/féminin⁵. Comme l'explique Blidon⁶, cette *dichotomie spatiale* est la transposition de la division économique entre production et reproduction ; l'espace public, androcentré, étant dévolu aux hommes et l'espace privé, confondu avec le foyer ou la sphère domestique, aux femmes. « Dans de nombreux pays, la supposée respectabilité des femmes est jaugée à leur moindre mobilité, *a fortiori* dans l'espace urbain nocturne et à leur tenue, au sens propre et figuré⁷. » Les politiques de la prostitution peuvent alors être vues comme un exemple de *gouvernement de la sexualité* balançant entre logique compassionnelle (protection des victimes) et logique répressive (maintien de l'ordre public et contrôle des frontières). Le corps des femmes est alors objet de débat dans sa polysémie ; corps vulnérable à protéger ou déviant et « trouble » à l'ordre public. « Le caractère public de la prostitution est justement ce qui la rend problématique et immorale, car la prostituée endosse alors un rôle masculin d'homme prédateur dans l'espace public. Ceci

révèle un enjeu crucial de la construction de l'ordre des sexes : la présence dans l'espace public et le paiement de la sexualité remettent en cause la notion établie de la féminité⁸. »

L'Eros Center, un projet ambigu

Concernant les effets d'une politique de rejet et d'*invisibilisation* de l'activité prostitutionnelle en ville, deux aspects sont à prendre en considération. D'une part, la diminution significative de l'activité prostitutionnelle permet à la ville de reprendre le contrôle sur des quartiers problématiques. D'autre part, cette politique d'effacement d'une activité jugée incompatible avec les ambitions de développement de la ville (gentrification, sécurité, reconquête urbaine, retour des familles en ville, etc.), engendre un déplacement de l'activité. Elle conduit également certaines travailleuses à la clandestinité en quittant un milieu visible pour développer leur activité dans des conditions cachées et illégales, augmentant ainsi leur vulnérabilité, notamment en les privant de tout contact avec les autorités et les divers services d'aide.

De nouvelles questions se posent alors : peut-on considérer le projet d'Eros Center comme un concept alternatif et novateur ou comme une forme de restriction spatiale ? Et dès lors, se poser la question du but premier de sa création. Ainsi, le projet a-t-il été pensé avant tout pour offrir de meilleures conditions aux personnes prostituées ou pour régler le problème de leur visibilité, en libérant et nettoyant la prostitution de la ville gentrifiée ? Les politiques urbaines visant à la disparition de l'activité visible ne contribuent-elles donc pas à la criminalisation de la prostitution, une activité légale en soi ? Le projet d'Eros Center participe-t-il à la stigmatisation/marginalisation de la prostitution en la ghettoïsant et en ne l'acceptant que dans un lieu fermé ?

La dualité existant entre la *ville visible* et *invisible* est néanmoins paradoxale, car le sexe et ses travailleurs de la *ville informelle* n'ont jamais autant été réprimés alors même que les artères commerciales de la *ville formelle* deviennent des espaces de plus en plus érotisés. ▲■●

2 Phil Hubbard, Roger Matthews et Jane Scoular, « Regulating sex work in the EU: prostitute women and the new spaces of exclusion », dans *Gender, Place and Culture*, 2008 (15) n° 2 : 137-152.

3 Tim Cresswell, *In place/out of place. Geography, ideology, and transgression*, Minneapolis, 1996, University of Minnesota Press.

4 Sybilla Mayer, « Zone de tolérance », dans *Géographie et cultures* (95), 2015 : 73-97.

5 Pierre Bourdieu, « La Domination masculine », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, 84 (1), 1990 : 2-31.

6 Marianne Blidon, *Espace urbain*, dans *Encyclopédie critique du genre : Corps, sexualité, rapports sociaux*, Paris : La Découverte, 2016, pp. 242-251.

7 Duncan Kennedy, *Sexy dressing. Violences sexuelles et érotisation de la domination*, Paris : Flammarion, 2008.

8 Gwenaëlle Mainsant, « Gouvernement des corps », dans *Encyclopédie critique du genre : Corps, sexualité, rapports sociaux*, Paris : La Découverte, 2016, pp. 273-282.